



Notre réf.: 07212/2019/CER/WMO-CPDB

16 mai 2019

Annexe: 1

Objet: La nouvelle base de données de l'OMM sur les profils de pays devient la plate-forme communautaire de l'OMM

- Suite à donner:
- 1) Activer vos comptes utilisateurs dans la plate-forme communautaire et revoir les coordonnées y figurant
 - 2) Revoir les données relatives à votre pays/territoire Membre ou votre organisation ainsi que la composition des organes constituants et organes de travail de l'OMM
 - 3) Désigner des validateurs supplémentaires autorisés à modifier le contenu relatif à votre pays ou organisation

Madame, Monsieur,

Conformément à la résolution 7 (EC-68) - Base de données sur les profils de pays, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une version améliorée de la base de données a été mise au point. Je vous saurais gré, ainsi qu'à vos experts désignés, de bien vouloir activer vos comptes et actualiser les informations qui figurent dans ladite base de données.

Quand, plus tard cette année, tous les modules seront mis en place, la plate-forme fournira, outre les données de base de la précédente version, des options de gestion des identités et de partage de l'information ainsi que des outils puissants de collaboration et d'analyse. La nouvelle version a été baptisée «plate-forme communautaire de l'OMM» pour rendre compte de ces fonctionnalités améliorées.

Le premier module, lancé le 26 mars 2019, est un répertoire des contacts. Les données de divers anciens systèmes ont été importées dans la plate-forme et les experts de l'OMM qui figurent dans ce répertoire peuvent créer des comptes et également revoir et actualiser leurs coordonnées et la composition des groupes. Vous avez la possibilité de passer en revue les informations concernant votre pays/territoire Membre ou votre organisation partenaire ou bien de déléguer cette fonction à d'autres autorités compétentes de votre pays/organisation.

Chaque expert de la plate-forme communautaire peut contribuer au succès de cette entreprise collective. Il lui suffit:

- D'activer son compte personnel;
- De vérifier et corriger ses coordonnées et les renseignements sur les groupes auxquels il participe;
- De signaler les bugs ainsi que les fonctionnalités manquantes et/ou défectueuses.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

Par ailleurs, vous disposez, tout comme les autres validateurs de votre organisme, de fonctionnalités avancées pour gérer le contenu relatif à votre pays ou organisation. Le mandat des validateurs figure en [annexe](#) de la présente lettre. Pour commencer, des profils de validateurs ont été créés pour:

- Les représentants permanents;
- Les correspondants déjà désignés (base de données sur les profils de pays/suivi et évaluation);
- Les autorités compétentes désignées pour représenter les organisations partenaires de l'OMM.

Nous vous invitons à confirmer le statut de ces validateurs et/ou à proposer d'autres autorités compétentes de votre pays ou organisation.

La plate-forme communautaire peut être consultée à l'adresse suivante:
<https://community.wmo.int>

Vous trouverez à l'adresse <https://wis.wmo.int/page=cpdb> des lignes directrices sur l'utilisation de la plate-forme ainsi qu'un formulaire en ligne pour poser vos questions ou signaler des problèmes.

Les personnes de contact des pays Membres et organisation partenaires ont reçu des courriels automatiques de la part de no-reply@wmo.int les invitant à activer leur compte. Si vous-même, ou vos collègues qui participent à des activités de l'OMM, n'ont pas reçu ce courriel, nous vous invitons à nous le signaler en écrivant à Community@wmo.int.

Créer une plate-forme nous permettra de fortement réduire les doublons pour ce qui concerne le recueil et le partage d'informations. Réunir toutes les données dans un seul système nous donnera des possibilités formidables d'analyses croisées et de visualisation des résultats via des cartes et tableaux de bord interactifs et axés sur les utilisateurs. Cela ouvrira également la voie au ciblage et à la coordination de l'assistance apportée pour développer les capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux. Enfin, le recueil de données de référence permettra de suivre et d'évaluer de façon objective les activités de l'OMM au regard de son plan stratégique, une nette amélioration s'agissant de la prise de décisions fondées sur des faits et de la reddition de comptes.

Je vous remercie pour votre coopération et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(P. Taalas)
Secrétaire général

Mandat des validateurs des organismes

Ref.: 13763/2019-1.0 LCP

Les représentants permanents auprès de l'OMM, les correspondants désignés¹ et d'autres autorités compétentes d'organismes nationaux et d'organisations internationales jouent le rôle de validateurs dans la plate-forme communautaire de l'OMM et sont autorisés, au nom d'un représentant permanent ou d'une organisation partenaire de l'OMM, à:

- a) Servir d'interlocuteurs pour les questions relatives au Système de suivi et d'évaluation de l'Organisation;
- b) Vérifier et actualiser, dans la base de données, les informations relatives au Membre de l'OMM ou au partenaire qu'ils représentent;
- c) Répondre aux questionnaires et à coordonner leur traitement, notamment en déléguant certains thèmes aux experts compétents;
- d) Approuver la participation d'experts aux activités de l'OMM, y compris les équipes d'experts et groupes de travail et les réunions des organes constituants²;
- e) Ajouter et actualiser les coordonnées de leur pays/territoire Membre ou de leur organisation partenaire dans le répertoire correspondant;
- f) Demander au Secrétariat de passer en revue et d'actualiser le contenu de la plate-forme, selon les besoins.

¹ Voir la résolution 7 (EC-68) du Conseil exécutif de l'OMM aux termes de laquelle les Membres désignent des correspondants pour le suivi et l'évaluation et pour la base de données de l'OMM sur les profils de pays, lesquels correspondants sont autorisés à entreprendre certaines activités.

² Le Secrétariat validera les désignations conformément au Règlement général de l'OMM.